



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Préfecture du Doubs

Séance du 13 décembre 2016

Reçu le **16 DEC. 2016**

Délégués syndicaux en exercice : 67



Contrôle de légalité

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

Objet : Acquisition des terrains de la déchetterie de Saint-Vit

Rapport complémentaire

ACQUISITION DES TERRAINS DE LA DECHETTERIE DE SAINT-VIT

Rapporteur : **Sylvain DUCRET, Vice-président délégué
et Yannick POUJET, Conseiller syndical délégué**

Le 18 octobre 2016, le Comité Syndical a donné un avis favorable sur l'acquisition des terrains de la déchetterie de Saint-Vit.

Le notaire, en charge de l'opération, a fait savoir que la délibération présentée lui était incomplète sur l'autorisation donnée à Mme la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires à la mise ne œuvre de l'acquisition en question et les modalités de prise en charge des frais notariés.

Il est proposé de rapporter la délibération du 18 octobre 2016 et de soumettre au vote un rapport identique mais avec les précisions manquantes.

Ainsi, la déchetterie de Saint-Vit a été construite en 2006 sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois (C.C.V.S.V.), mis à disposition du SYBERT.

En 2010, ce site a connu une extension de périmètre afin de construire une plateforme de stockage temporaire des déchets verts, en vue d'un broyage puis d'une valorisation agricole de proximité en filière de co-compostage.

A la dissolution de la C.C.V.S.V. (au 31/12/2016 d'après le schéma de la loi NOTRé), le terrain deviendrait co-propriété des communes la constituant, complexifiant la situation de mise à disposition.

Dans le cadre de la politique globale du SYBERT d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il est proposé d'engager la démarche d'acquisition de la parcelle sur laquelle est construite la déchetterie de Saint-Vit.

Présentation

L'emprise actuelle de la déchetterie de Saint-Vit se situe sur la Voie Communale n°6 et s'étend sur une parcelle appartenant à la C.C.V.S.V. La parcelle n°379, section cadastrale YJ fait une surface de 10 000 m².

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, la C.C.V.S.V. a saisi les domaines. France Domaine a estimé la valeur de cette parcelle à 9 000 €.

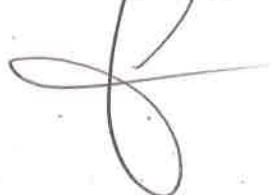
Bien que la C.C.V.S.V. cesse ses activités au 31 décembre 2016, le Conseil Communautaire continuera d'exister pour effectuer la liquidation de la collectivité jusqu'au 30 juin 2017.

Il convient donc, dès à présent, d'engager les démarches de principe pour cette acquisition, étant entendu que le compromis de vente doit être impérativement signé avant le 31 décembre 2016 et l'acte officiel de vente avant le 30 juin 2017.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement :

- sur la proposition de rapporter la délibération du 18 octobre 2016, incomplète, relative à l'acquisition des terrains de la déchetterie de Saint-Vit,
- sur le principe et le montant de l'acquisition de la parcelle appartenant à la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, sous référence YJ n°379, située Voie Communale n°6 sur la commune de Saint-Vit, d'une surface de 10 000 m², pour un montant de 9 000 € HT,
- la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés.
- l'autorisation donnée à Mme la Présidente pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette acquisition.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité